



**DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CCPA DES CONTRACTUELS
ENSEIGNANTS
Académie de Bordeaux
Mardi 26 juin 2018**

Madame La DRRH,
Monsieur Le DPE,
Mesdames & Messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames & Messieurs les représentants du Personnel,

En 2016, nous regrettions que les représentants des enseignants contractuels n'aient pas été réunis plus souvent. Aujourd'hui, deux ans plus tard, nous constatons que, si le nombre de CCPA en formation disciplinaire, dont nous nous serions bien passé, a fortement augmenté, il n'en est rien pour les Commissions Consultatives Paritaires Académiques auxquelles pourraient siéger nos représentants afin de travailler et de faire des propositions sur les « CDIisations », les barèmes, les règles d'affectation, l'évaluation, les conditions de travail, etc. La FNEC-FP-FO continue donc de demander à ce que la CCPA se réunisse davantage, ou du moins que des GT issus de cette CCPA soient convoqués plus souvent.

Les conditions de travail des personnels enseignants et d'éducation, se sont très fortement dégradées ces dernières années. En effet, les différentes réformes auxquelles ils ont dû faire face, la démagogie et le laxisme très pratiqués, et la remise en cause quasi systématique de leur parole face à celle des élèves et de leurs familles, font douter même les plus expérimentés et les mieux notés de nos collègues. Dans ce contexte, les enseignants ou personnels d'éducation non titulaires, déjà fragilisés par les conditions de leur recrutement, par leur faible rémunération et par le

manque de formation professionnelle, peuvent se retrouver très rapidement en grande difficulté. Et c'est à ce moment là, pour ces collègues-là, que nous avons besoin d'une Administration qui protège. Non, nous n'avons pas besoin de personnels d'encadrement qui pratiquent un management oubliant la dimension humaine chère à notre profession. Oui, il semble qu'il soit plus facile de sanctionner que d'aider ceux qui sont en difficulté ! Pourquoi demander à un inspecteur de venir inspecter un collègue contractuel avec une classe qui pose des problèmes à la plupart des autres membres de l'équipe pédagogique ? Quel est le but recherché ? Oui, les contractuels peuvent très rapidement se retrouver déstabilisés après une telle épreuve... Ils peuvent perdre pied et ne plus être capables d'affronter les difficultés que la plupart des enseignants rencontrent quotidiennement dans l'exercice de leur métier.

Cette année, le nombre de collègues contractuels convoqués devant la CCPA en formation disciplinaire pour « insuffisance professionnelle » a été très important. Et le nombre de collègues licenciés suite à ces CCPA trop important. Il semble qu'il y ait notamment un problème en espagnol... Notre organisation aimerait connaître le nombre de licenciements et de non renouvellements de contrat discipline par discipline, mais aussi le pourcentage d'avis favorable au réemploi à la suite d'un tutorat.

La FNEC-FP-FO souhaite qu'il soit demandé aux personnels d'encadrement beaucoup plus d'indulgence vis à vis des personnels non titulaires. Les personnels d'encadrement doivent prendre davantage conscience de la gravité de leurs décisions et des conséquences terribles qu'elles peuvent avoir sur la vie privée des familles de ces personnels.

Oui, il est normal et utile que des collègues en difficulté puissent bénéficier d'une aide... Le Tutorat peut remplir ce rôle d'autant plus que ces personnels ont eu droit à très peu de formation depuis leur premier contrat. Cependant, les sanctions qui sont prononcées au bout de quelques mois de tutorat, parfois moins de 4 mois, parfois avec des échanges entre tuteurs et contractuels très peu nombreux du fait des emplois du temps de l'un et de l'autre, ne sont pas acceptables. La FNEC-FP-FO demande que davantage de temps soit donné à ceux qui ont besoin d'aide.

Malgré le décret du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation, ainsi que la circulaire nationale d'application du 20 mars 2017, il est évident que ces agents ne sont pas suffisamment protégés pour affronter les difficultés croissantes que nous rencontrons tous dans ce métier.

Pour la FNEC-FP-FO, cette précarité n'est pas acceptable.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Abde-Razak Charifi

Blanca Jaramillo

Commissaires paritaires Contractuels

Delphine Paillé (PLP)

Reynald Diranzo (Certifié)

Commissaires paritaires experts

Eric Mouchet

Secrétaire académique